

## Dernières nouvelles du Caire

Sylvie Aubenas et Mercedes Volait

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesphotographiques/323>

ISSN : 1777-5302

### Éditeur

Société française de photographie

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2002

ISBN : 2-911961-12-9

ISSN : 1270-9050

### Référence électronique

Sylvie Aubenas et Mercedes Volait, « Dernières nouvelles du Caire », *Études photographiques* [En ligne], 12 | novembre 2002, mis en ligne le 11 septembre 2008, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesphotographiques/323>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

Propriété intellectuelle

---

## *Dernières nouvelles du Caire*

Sylvie Aubenas et Mercedes Volait

---

Fig. 1. H de Montault, portrait de-charge de G. Le Gray, tirage sur papier albuminé d'après un négatif au collodion, 6,2 x 8,2 cm, v. 1861, coll. dép. des Estampes et de la Photographie, BNF.

- 1 Les recherches menées lors de la préparation de l'exposition récemment consacrée à Gustave Le Gray par la Bibliothèque nationale de France<sup>1</sup> se sont révélées particulièrement difficiles concernant le long séjour du photographe en Égypte. Les documents, hormis ceux conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères, étaient rares et les hypothèses ardues à vérifier. Une des sources de renseignements que l'on pouvait espérer était le dossier de pension du photographe dans les Archives publiques égyptiennes : ayant exercé différentes fonctions sous l'autorité du pacha, comme professeur de dessin de ses fils, bénéficiaire de commandes officielles de photographie et enfin professeur de dessin dans l'école préparatoire à l'École polytechnique du Caire, Le Gray devait, comme tout fonctionnaire, être l'objet d'un dossier administratif dans les archives khédiviales. La recherche de ces documents nécessitait non seulement une bonne connaissance de ces fonds, en langue arabe, mais surtout l'accréditation requise pour y accéder. Aussi la recherche a-t-elle été menée grâce à l'amicale collaboration de Ghislaine Alleaume, directrice du CEDEJ (Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales), centre de recherches du CNRS et du ministère des Affaires étrangères au Caire, et confiée à une jeune historienne égyptienne, Mona Attallah. Un dossier a effectivement été trouvé<sup>2</sup>. Mais la découverte, puis la traduction en français, n'ont été disponibles qu'au début de l'été 2002, alors que le catalogue de l'exposition avait déjà paru. En signalant ici l'existence de ces documents et en fournissant les principaux éléments de leur teneur (dégagés d'un écheveau fort complexe d'équivalences monétaires et de calendriers concurrents, copte, hégirien et occidental), nous espérons contribuer à la poursuite des recherches sur la longue dernière période de la vie du photographe.
- 2 Cet ensemble d'une dizaine de pièces est en réalité postérieur au décès de Le Gray : celui-ci étant mort en exercice (ce qu'on ignorait), il s'agit du versement d'une pension à sa veuve. On y trouve cependant les résultats d'une enquête sur les états de service du

photographe, menée à cette occasion dans les registres du ministère de l'Instruction publique. Les renseignements sur la durée de son activité au service du pacha, le montant de son traitement, son statut, sont ainsi indiqués année par année. Si ces détails ne révolutionnent pas l'état des connaissances déjà acquises, ils précisent la chronologie, le cadre et les conditions matérielles des activités de Le Gray au Caire et permettent au passage d'éclaircir quelques points douteux ou de confirmer quelques hypothèses.

- 3 Le Gray apparaît d'abord comme instructeur de dessin à l'école préparatoire du Caire, à compter du 18 juillet 1864 avec un traitement mensuel de 25 livres (équivalant à 2 437 piastres indiennes et 20 paras). Le 5 décembre suivant, sur décision du directeur des Écoles, il est plus spécialement chargé d'enseigner le dessin de perspective (avec le même traitement). Nous avons déjà soutenu dans le catalogue l'hypothèse émise par Eugenia Parry Janis<sup>3</sup>, selon laquelle il se serait définitivement installé au Caire en 1864 : celle-ci est désormais pratiquement confirmée. Dès lors et jusqu'à sa mort il sera employé à plein temps dans l'administration égyptienne, quoique sans grade et sans contrat, avec un statut d'auxiliaire ou de surnuméraire. On ignore l'horaire effectif de son service, mais le rythme d'enseignement des écoles civiles et militaires laisse supposer qu'il pouvait être occupé jusqu'à six grosses matinées par semaine<sup>4</sup> : autant de temps en moins à consacrer à la photographie. On notera tout de même que, lorsqu'il s'absente à la demande du pacha, comme en 1867 pour son voyage sur le Nil, il est tacitement considéré par le Trésor comme présent à son poste, son traitement lui étant versé sans retenue.
- 4 Le calcul de ce traitement varie au fil des avatars du système monétaire égyptien et au gré des difficultés des finances du pacha. À partir de l'année 1867-1868 et jusqu'en 1877, Le Gray reçoit 19,50 livres-or par mois (ou 1 950 piastres tarif), soit 6 084 francs par an<sup>5</sup> ; ce qui confirme l'ordre de grandeur indiqué en 1872 par Édouard Dor, dans un témoignage que nous avons déjà cité ailleurs et qui précise que ce revenu fait de Le Gray le professeur le mieux payé de l'école<sup>6</sup>. En 1878, son traitement mensuel est descendu à 1 397,10 piastres tarif, soit environ 4 360 francs par an<sup>7</sup>. Le 12 août 1879 il remonte à 1 500 piastres, et enfin le 1er juillet 1881 à 2 000 piastres. Cette rémunération était appréciable sans plus, surtout si l'on considère que beaucoup de Français obtenaient au Caire des postes autrement plus rémunérateurs ; à titre de comparaison, le directeur des écuries khédiviales, Gaston de Saint-Maurice, fut appointé en 1868 avec environ 5 000 piastres par mois. Le Gray, lui, avait été recruté peu au-dessus de la cinquième et dernière classe du cadre des fonctionnaires égyptiens<sup>8</sup>.
- 5 Au-delà de la routine comptable, le dossier répertorie aussi un certain nombre d'incidents qui émaillent sa carrière, dans la mesure précisément où ils ont des répercussions sur le versement de son traitement. Ce sont entre 1869 et 1878 une série d'importantes dettes, puis dans les dernières années une certaine irrégularité dans son service, sanctionnée par des retenues.
- 6 En 1869 une prime lui est retenue, jusqu'à ce qu'il ait réglé une dette de 547 piastres et 31 paras à un photographe dont le nom écrit en arabe peut être translittéré en "Chnidir"<sup>9</sup>, et représenté par un procureur nommé Louis Martin (ou un nom approchant). Le remboursement est effectif en août 1869.
- 7 L'année 1875 voit survenir de nouvelles difficultés : le traitement du professeur est d'abord suspendu en novembre 1875 jusqu'en août 1876, en attendant le jugement d'une dette réclamée par un épicier italien, Giovanni Costanzo<sup>10</sup>. En mars 1876, la suspension totale est commuée en retenue d'un quart du salaire, effective de juillet à décembre. La dette totale se monte à la fin du procès, frais compris, à 8 014 piastres.

- 8 Cette même année 1876, une retenue supplémentaire de 450 francs est ordonnée sur son salaire au profit de deux nouveaux créanciers, Joseph Louverche (?) et la veuve Pirchounet (?).
- 9 À partir de juillet 1877, une somme mensuelle de 1 000 piastres (soit plus de la moitié de son traitement) est retenue au profit d'autres créanciers encore, Aslan Furino et ses associés, pour 9 300 piastres. À la fin de l'année, Le Gray est en outre mis à l'amende une première fois pour ses retards répétés à l'école (186,12 piastres).
- 10 En 1878, c'est à son propriétaire, Tadros Barsoum, qu'il doit 6 704 piastres, valeur du loyer jusqu'en décembre 1877 : il cède donc à celui-ci 600 piastres sur son traitement (déjà diminué cette même année), soit près de la moitié. Le montant de la dette correspond vraisemblablement au total des loyers dus pour plusieurs années d'occupation. La location d'une ancienne maison dans un quartier populaire reflète donc sans doute un goût d'artiste<sup>11</sup>, certes, mais aussi l'état toujours précaire des finances de Le Gray<sup>12</sup>.
- 11 En 1880, l'école retient 500 piastres, soit dix jours de traitement, pour de nouveaux retards ; en 1882, ce sont 934 piastres pour 14 jours.
- 12 Le dossier contient en outre des renseignements d'un ordre plus intime : en quittant Paris, on sait que Le Gray avait de fait abandonné sa femme et ses enfants. On sait aussi qu'il vivait au Caire, au moins depuis 1882, avec une jeune Grecque, Anaïs Candounia<sup>13</sup>, dont il eut un enfant en janvier 1883. N'ayant pu se remarier (du moins civilement<sup>14</sup>) faute de prouver le décès de sa première femme, il tenta néanmoins de faire inscrire la naissance de son enfant sur les registres de l'état civil français en faisant passer Anaïs pour son épouse légitime. Ce subterfuge, qui réussit d'abord, fut aussitôt après mis en échec par la vigilance du consulat. L'entrée ainsi annulée était par ailleurs truffée d'inexactitudes, et donnait notamment à l'enfant les prénoms de son père<sup>15</sup>.
- 13 Quelques jours après la mort de Le Gray, le 3 août 1884, Anaïs fit baptiser l'enfant, en réalité une fille du nom d'Hélène, à l'église Saint-Nicolas du Caire, selon le rite grec orthodoxe. Elle produisit ensuite le certificat de baptême pour affirmer les liens légitimes qui l'unissaient au défunt et réclamer à l'État égyptien une pension pour elle, pour sa fille et pour un autre enfant dont elle se disait enceinte. Cette nouvelle manœuvre est le reflet de la nécessité où elle se trouvait, comme en témoigne sa supplique : « Mon état actuel ainsi que celui de mon enfant est misérable. » La requête fut satisfaite et Anaïs toucha une pension de 1 000 piastres, un tiers pour elle et un tiers pour chacun de ses enfants. Elle ne se remaria pas<sup>16</sup> et sa pension lui fut versée jusqu'à sa mort, survenue à Qaliûb, près du Caire, le 7 janvier 1909. À cette date sa fille Hélène, sa seule héritière<sup>17</sup>, était mariée à un certain Sidhom Effendi Mikhaïl, nom qui indique à la fois un chrétien copte et un "lettré" (titulaire du certificat d'études), sans doute agent d'un statut intermédiaire dans l'administration égyptienne.
- 14 Notons pour terminer ce toponyme, Qaliûb : il fournit l'explication de trois œuvres, probablement de Le Gray, qui se trouvaient chez lui selon son inventaire après décès : « une petite aquarelle, Galioub » et « deux tableaux, Galioub, cadres dorés ». Le plus tentant est d'imaginer qu'il devait s'agir du lieu d'origine d'Anaïs Candounia, d'où son choix de s'y retirer après son veuvage. Peut-être ce détail d'ordre privé permettra-t-il d'identifier certaines photographies.
- 15 Les éléments contenus dans ce dossier sont au total d'une minutie et d'une trivialité toutes bureaucratiques. La plupart n'ont d'intérêt que dans la mesure où les noms et les dates transcrits fournissent des indices pour de futures découvertes intéressantes plus

directement les activités artistiques et les relations de Le Gray au Caire. L'identification précise de ses divers débiteurs, en particulier du photographe "Chandir" et peut-être aussi d'Aslan Furino, pourrait ajouter des précisions utiles à la connaissance de ses activités au Caire en dehors de son enseignement.

- 16 Quant aux problèmes d'argent évoqués, ils donnent un autre poids à ce que l'on savait déjà d'un procès de Le Gray contre son boucher en 1881<sup>18</sup> et ils font écho à ses dettes parisiennes. L'homme « gâcheur, flâneur, très inexact » que décrivait Maxime Du Camp continue donc une vie de panier percé, et de plus il est mis à l'amende pour ses irrégularités de service. Léger, irresponsable ou simplement trop absorbé par ses curiosités personnelles pour se plier à une quelconque contrainte, Le Gray semble être resté en grande partie le même au Caire qu'à Paris.
- 17 On est surtout frappé d'observer que cette vie en Orient, que l'on était libre de parer de toutes les séductions tant qu'on en ignorait tout, se révèle bien modeste dans son organisation quotidienne : un salaire sans éclat pour enseigner le dessin tous les jours durant vingt ans à de jeunes militaires, bref une routine administrative là où on aurait imaginé trouver, à défaut de la fortune, une misère romantique.
- 18 De l'œuvre de Le Gray, ces documents ne nous apprennent évidemment rien, si ce n'est le peu de temps libre dont l'artiste disposait pour lui-même. Dans sa maison, à sa mort, outre les tirages et les négatifs sur papier non dénombrés, ne se trouvaient que trois cent vingt-deux négatifs sur verre : ce qui est peu pour vingt-quatre années d'activité comme photographe, mais plus appréciable ou du moins compréhensible si on le rapporte aux heures de loisir d'un professeur de dessin ayant les exigences de Gustave Le Gray.
- 19 Il reste que ces papiers posthumes et indirects sont loin de tout dire, ils ne révèlent Le Gray que par le biais administratif : on ne saurait réduire deux décennies de la vie d'un artiste à la sécheresse d'un dossier de pension. Après tout, vue sous le même angle, l'existence qu'il menait à Paris était elle aussi faite de travail, de soucis financiers et de détails quotidiens médiocres. Mais ces difficultés matérielles, auxquelles peu d'artistes échappent, étaient compensées par le contexte qui le portait : l'extraordinaire effervescence qui pendant une dizaine d'années entoura la photographie, les nombreuses amitiés, les élèves illustres et enthousiastes, les expositions, les commandes impériales. Ce qui change au Caire, ce n'est pas tant Le Gray lui-même, ni ses exigences personnelles et ses difficultés face à la vie matérielle, c'est la solitude qui se resserre autour de lui au fil des années. Sa conception de la photographie n'est plus partagée par personne, ni au Caire de toute évidence, ni même à Paris. On peut bien, de l'extérieur, considérer la fin de la vie de Le Gray comme une relative déchéance. Mais seuls des écrits plus personnels pourront dire comment lui-même la vécut.

---

## NOTES

1. Du 16 mars au 19 juin 2002.

2. Le Caire, Dâr al-mahfûzât al-umûmiyya (Archives publiques égyptiennes), fonds des dossiers de pension, armoire 17, casier 4, liasse 376, dossier 10 951 : dossier de M. Le Gray, professeur de dessin aux écoles gouvernementales, octobre 1884/28 zul-higga 1301.
3. *The Photography of Gustave Le Gray*, Chicago/Londres, Art Institute of Chicago/University of Chicago Press, 1987, p. 146 ; Sylvie AUBENAS, “La fuite en Égypte : un exil sans retour”, in *Gustave Le Gray, 1820-1884* (cat. exp.), Paris, Gallimard/Bibliothèque nationale de France, 2002, p. 190.
4. Le programme de l'École préparatoire était de quatre années, centrées sur l'apprentissage des langues, des mathématiques et du dessin (ce qui faisait de Le Gray un des principaux enseignants), d'après un article de *L'Égypte*, 27 novembre 1869. En 1875, elle comptait 88 élèves au total. Le Gray y enseignait le dessin aux côtés d'un certain Esperon : rapport d'Édouard DOR du 25 décembre 1875, Le Caire, Dâr al-Wâthâ'iq al-Qawmiyya (Archives nationales égyptiennes), fonds Douin, boîte 188.
5. La piastre tarif vaut presque exactement 26 centimes français.
6. Édouard DOR, *L'instruction publique en Égypte*, Paris, 1872, p. 384, concernant “Lagrée”, professeur de dessin dans l'école préparatoire à l'École polytechnique. L'identification de Lagrée avec Le Gray, du même coup, est confirmée (cf. S. AUBENAS, “La fuite en Égypte...”, *loc. cit.*, p. 199). Le montant indiqué, 6 240 francs annuels, équivaut plus exactement à 20 livres (2 000 piastres) : la somme mensuelle a sans doute été arrondie au départ du calcul. Sur le salaire des fonctionnaires égyptiens, voir F. Robert HUNTER, *Egypt under the Khedives, 1805-1879. From Household Government to Modern Bureaucracy*, Pittsburgh, 1984.
7. Cette variation est due à l'instauration après 1871 d'un nouveau système de calcul des traitements, qui aboutit à une réduction générale (*ibid.*, p. 58).
8. Les agents de la 5<sup>e</sup> classe gagnaient 1 500 piastres ; ceux de la 4<sup>e</sup> classe, 2 500 piastres.
9. La translittération de l'arabe pourrait donner aussi bien “Chandir”, “Chindir” “Chundir”, etc., mais le nom le plus plausible est Schneider. Nous n'avons trouvé cependant aucun candidat satisfaisant parmi les photographes européens présents au Caire à cette époque. Les translittérations de l'arabe sont toujours approximatives : ainsi Le Gray devient “Lûgrih” et Anaïs Candounia (sa femme) “Analise Koudounia”. On en tiendra compte pour tous les noms indiqués ci-après.
10. Le nom est indiqué sous deux formes différentes à deux dates (le sieur [étranger] Giovanni Costanku et le sieur épicier Qostadio ou Qostazio), mais l'affaire est manifestement la même.
11. Le photographe Beniamino Facchinelli, qui prit de nombreuses vues du Caire dont deux de la maison de Le Gray (S. AUBENAS, “La fuite en Égypte...”, *loc. cit.*, p. 203), habitait lui aussi à cette époque dans les vieux quartiers.
12. Il faut ici corriger sur un point notre texte concernant l'adresse de Le Gray (*ibid.*) : la maison « proche de l'Esbekieh » citée en 1869 par Philippe de Chennevières est la même que celle du quartier copte ; aucun déménagement n'est donc attesté. L'erreur provient d'une confusion entre la place de l'Esbekieh et le lac du même nom, qui jusqu'en 1868 (date de sa transformation en parc) s'étendait jusqu'au quartier copte.
13. La nationalité de cette personne, précédemment déduite de son nom, est confirmée par sa religion, grecque orthodoxe, mentionnée plus bas.
14. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu une bénédiction nuptiale selon le rite orthodoxe, Anaïs invoquant dans le dossier un certificat de mariage (qui ne semble cependant pas avoir été produit...).
15. Cf. S. AUBENAS, “La fuite en Égypte...”, *loc. cit.*, p. 204.
16. Le dossier précise que ce revenu lui sera supprimé en cas de remariage.
17. On n'a aucun renseignement sur l'enfant qu'Anaïs disait porter à la mort de Le Gray, soit qu'elle l'ait inventé pour la cause, soit qu'elle l'ait perdu en bas âge.
18. Cf. S. AUBENAS, “La fuite en Égypte...”, *loc. cit.*